

---

MI 10-2022-23 : crédit d'études de CHF 2'552'000 TTC pour la Goutte de Saint-Mathieu, école de musique, espace intergénérationnel, salle omnisports : études et délégation de maîtrise d'ouvrage

---

- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif ci-joint ;
- Vu le rapport de la commission Mobilité et Infrastructures (MI) du 22 mars 2022 ;
- Vu le rapport de la commission Finances et Administration (FA) du 28 mars 2022 ;
- Conformément à l'art. 30, al.1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

#### DECIDE

Par 16 oui, 5 non et 2 abstentions (23 votants)

1. De procéder à des études et à une délégation de maîtrise d'ouvrage pour la construction de la Goutte de Saint-Mathieu, école de musique, espace intergénérationnel, salle omnisports.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 2'552'000 TTC destiné à cet objet.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'1 annuité, dès l'année de son abandon.

\*\*\*\*\*

# EXPOSE DES MOTIFS

---

Le 13 juin 2021, le peuple genevois confirmait par référendum le déclassement de la Goutte de Saint-Mathieu. Par cette décision, il soutenait l'ambition des autorités cantonales de placer la formation au centre de ce périmètre stratégique de la Commune de Bernex. La formation secondaire, principalement pour les enfants de Bernex et de Confignon, la formation post-gymnasiale et professionnelle pour les métiers à thématique sociale et de la santé. La Commune de Bernex profitera également de cet emplacement pour mettre à disposition des communiers, des locaux modernes et enfin adaptés pour la formation musicale et pour la jeunesse. Les clubs sportifs communaux, en manque récurrent d'espaces intérieurs pour les activités et l'encadrement des jeunes sportifs, pourront également bénéficier de l'adaptation de trois salles construites pour le DIP dans ce périmètre.

La première phase des études de l'adaptation des salles de gymnastique est comprise dans le crédit AI 17-2019-52 intitulé « études des équipements communaux au sein du secteur de la Goutte », et adopté par le Conseil Municipal le 14 mai 2019. En revanche, pour le bâtiment communal, le passage de l'esquisse du concours à un projet architectural complet et le suivi de la phase des travaux impliquent la mise à disposition de ressources dès aujourd'hui. En effet, au vu de l'urgence de mise à disposition des infrastructures cantonales, dont les besoins sont aujourd'hui déjà visibles (et prévisibles pour le cycle), le Canton prévoit d'avancer à un rythme très élevé.

Afin de bénéficier des économies d'échelle évidentes, avec l'ensemble des corps de métiers qui œuvreront sur ce périmètre, le Conseil administratif propose au Conseil municipal que le suivi des études et des travaux du bâtiment communal s'effectue en synergie avec ceux du Canton, via une délégation de maîtrise d'ouvrage, qui sera remise à un bureau de la place. Cette méthode, originale à Bernex, permet aux services communaux une implication moins intense alors qu'en parallèle, les dossiers d'aménagement du territoire, de réaménagement des rues du village et des constructions scolaires à mettre en place restent d'une urgence absolue.

Ce crédit permettra ainsi d'accompagner, par un soutien technique extérieur, l'ensemble des études jusqu'au crédit de réalisation et permettra également d'assumer notre rôle de maître d'ouvrage lors de la réalisation de cet ouvrage. Il s'agit donc, jusqu'à la cérémonie de couper de ruban, de limiter l'impact sur le budget de fonctionnement jusqu'en 2027 (à hauteur, en moyenne de 150'000.-). Le gain économique d'un avancement en parallèle du Canton est évalué à 30 % pour les études et sans doute du même ordre pour la réalisation du bâtiment.

Cette demande de crédit présente aussi l'avantage de planifier une mise à disposition rapide du bâtiment communal, permettant – par exemple – une réflexion plus aisée sur le bâtiment de l'école de Robert Hainard et ses agrandissements prévus au sein du PLQ Vailly.

Enfin, la mise à disposition, en 2027, de l'espace pour la jeunesse offre une concordance que peu retardée avec l'émergence des nouveaux quartiers et permet d'entrevoir un accompagnement social de qualité pour ceux-ci.

Pour l'ensemble de ces raisons, le Conseil administratif vous recommande de soutenir cette demande de crédit.

Le Conseil Administratif